

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 4 décembre 2017, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est aussi présent M. Daniel Chabot, directeur général et greffier adjoint.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

289-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 20 novembre 2017

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

290-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiements - Liste des engagements

291-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période du 22 au 30 novembre 2017, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 28 novembre 2017, ainsi qu'au journal des salaires du mois de novembre 2017, le tout totalisant une somme de 222 332,76 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 3 307 994,51 \$.

Je, soussigné, Daniel Chabot, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Daniel Chabot, directeur général
Trésorier adjoint

Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 8-2017 établissant les taux d'imposition pour l'année 2018

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 8-2017 établissant les taux d'imposition pour l'année 2018;

M. le maire Sylvain Hudon fait lecture de la présentation du projet de règlement :

Le règlement numéro 8-2017 a pour objet d'établir les taux d'imposition procurant à la Ville de La Pocatière les fonds nécessaires pour assurer les services et programmes courants pour l'année 2018. Seront établis dans ce règlement, entre autres, les taux de taxes foncières générales et spéciales, les tarifications pour les services d'aqueduc, d'égout, de gestion des matières résiduelles et tout autre élément permettant la gestion du rôle de perception par les services administratifs de la Ville.

Steve Leclerc, conseiller

Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 9-2017 établissant la tarification pour l'année 2018

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 9-2017 établissant la tarification pour l'année 2018;

M. le maire Sylvain Hudon fait lecture de la présentation du projet de règlement :

Le règlement numéro 9-2017 a pour objet d'établir les tarifs spécifiques à chacun des services dans le cadre de ses opérations. Seront entre autres établis dans ce règlement les frais exigibles par les Services administratifs, les Services récréatifs, culturels et communautaires, la sécurité incendie, les Services techniques, les produits et services rendus par le Centre Bombardier, et toute autre facturation payable à la Ville pour un service rendu.

Lise Bellefeuille, conseillère

Réfection de la 14^e rue Bérubé - Réception provisoire des travaux

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a, aux termes de la résolution numéro 192-2017, adoptée lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2017, attribué à Excavations Bourgoin & Dickner inc., le contrat relatif aux travaux de réfection de la 14^e rue Bérubé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement et le certificat de réception provisoire soumis par la firme Norda Stelo en date du 17 novembre 2017, attestant que les travaux sont complétés et exécutés conformément aux plans et devis;

292-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière procède à la réception provisoire des travaux de réfection de la 14^e rue Bérubé, et ce, en date du 30 novembre 2017, et qu'elle autorise M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer ledit certificat de réception

provisoire pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Demandes d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière et la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désirent soumettre conjointement une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'ordonner l'exclusion de la zone agricole décrétée, des lots 4 093 424, 4 093 636, 4 093 637 et d'une partie du lot 5 214 473 du cadastre du Québec, totalisant une superficie approximative de 8,7 hectares;

CONSIDÉRANT que le projet sous-jacent à cette demande est l'implantation d'un parc bioalimentaire pocatois dans un espace industriel dédié à l'industrie bioalimentaire, permettant non seulement de créer une synergie propice au développement économique et à la recherche, mais aussi de mettre en place un environnement physique réunissant des entreprises confrontées aux mêmes contraintes environnementales;

CONSIDÉRANT que le choix du site retenu a fait l'objet d'une longue réflexion, afin de s'assurer que celui-ci représente, de l'avis commun des deux municipalités, le site de moindre impact, pour le territoire et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT que, comme une limite du Parc bioalimentaire pocatois projeté est contiguë à la limite du périmètre d'urbanisation commun des municipalités, défini au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska, la demande doit être assimilée à une demande d'exclusion, conformément à l'article 61.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités ont demandé une résolution d'appui à la MRC de Kamouraska au sens de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), résolution qui a été adoptée lors du conseil des maires du 22 novembre dernier et qui est jointe au formulaire de demande, en annexe 5 de l'Annexe A;

CONSIDÉRANT que les représentants de l'association accréditée, la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, ont été consultés lors de l'élaboration de la demande;

CONSIDÉRANT enfin que les municipalités demandereses ont préparé à l'intention de la CPTAQ un document présentant plus en détails les motifs justifiant leur demande, lequel est joint au formulaire de demande à titre d'Annexe A;

EN CONSÉQUENCE,

293-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière, conjointement avec la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dépose une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour que celle-ci ordonne l'exclusion de la zone agricole des lots 4 093 424, 4 093 636, 4 093 637 et d'une partie du lot 5 214 473 du cadastre du Québec, lesquels totalisent une superficie approximative de 8,7 hectares;

QUE M. Sylvain Hudon, maire de la Ville de La Pocatière, soit autorisé à signer le formulaire de demande ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

PG Solutions - Contrats 2018 - Entretien et soutien des applications

294-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENOUELER, auprès de l'entreprise PG Solutions, le contrat d'entretien et soutien des applications pour les logiciels utilisés par divers services de la Ville de La Pocatière, ainsi que le droit d'utilisation annuel pour Accèscité-UJEL, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, et de décréter à cette fin des dépenses respectives de 8 580 \$ (facture 23933), 4 895 \$ (facture 25018), 9 155 \$ (facture 24516) et de 3 260 \$ (facture 24861), toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M Daniel Chabot, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

M. Daniel Chabot, directeur général et greffier adjoint, fait état que tous les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires, dans le délai prescrit, conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Calendrier 2018 des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

295-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le calendrier suivant pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2018 :

Le 15 janvier 2018	Le 29 janvier 2018
Le 12 février 2018	Le 26 février 2018
Le 12 mars 2018	Le 26 mars 2018
Le 9 avril 2018	Le 23 avril 2018
Le 7 mai 2018	Le 22 mai 2018
Le 4 juin 2018	Le 18 juin 2018
Le 3 juillet 2018	
Le 7 août 2018	
Le 10 septembre 2018	Le 24 septembre 2018
Le 9 octobre 2018	Le 22 octobre 2018
Le 5 novembre 2018	Le 19 novembre 2018
Le 3 décembre 2018	Le 17 décembre 2018;

Les séances ordinaires du conseil se tiendront à compter de 20 h, sauf celle du 17 décembre 2018 qui se tiendra à compter de 20 h 30.

Représentation du conseil municipal sur divers comités

296-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière soit représentée au sein des comités et organismes ci-après identifiés par le ou les membre(s) du conseil municipal dont le nom est indiqué en regard du nom du comité ou de l'organisme, savoir :

COMITÉS INTERNES

Dossier	Nom complet	Représentant(s) du conseil
Aréna (604, 9 ^e Rue)	Comité de travail – Vocation de l'ancien aréna	M ^{me} Lise Garneau M. Sylvain Hudon M. Steve Leclerc M. Simon Fissette M. Vincent Bérubé
Embellissement et environnement (et jardin communautaire)	Comité d'embellissement et d'environnement	M ^{me} Lise Bellefeuille M. Mario Guignard
Fête nationale	Comité de la Fête nationale	M. Steve Leclerc
Fête des bénévoles	Comité de la Fête des bénévoles	M ^{me} Lise Bellefeuille
SRCC	Comité pour les Services récréatifs, culturels et communautaires	M. Steve Leclerc M. Vincent Bérubé
Sécurité incendie	Comité du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière	M. Sylvain Hudon (d'office) M. Steve Leclerc M. Mario Guignard
Plan stratégique	Comité d'orientation du plan stratégique de la Ville de La Pocatière	M ^{me} Lise Garneau M. Steve Leclerc M. Simon Fissette M. Vincent Bérubé
Sécurité civile	Comité municipal de sécurité civile	M. Steve Leclerc

COMITÉS EXTERNES

Dossier	Nom complet	Représentant du conseil
Bibliothèque	Comité de bibliothèque de La Pocatière inc.	M ^{me} Lise Garneau
CDBQ	Centre de développement bioalimentaire du Québec	M ^{me} Lise Garneau
Carrefour action municipale et famille	Responsable des questions familiale et des aînés	M ^{me} Lise Bellefeuille
Fil Rouge	Parcours Fil Rouge inc.	M ^{me} Lise Garneau
Développement économique	Développement économique La Pocatière	M ^{me} Lise Garneau
Développement de la Montagne du collègue	La Corporation de la montagne du Collège inc.	M. Simon Fissette
Maison du Kamouraska	Projet « Maison du Kamouraska »	M. Sylvain Hudon M. Simon Fissette M. Steve Leclerc
Matières résiduelles	Comité intermunicipal d'élimination des matières résiduelles (déchets)	M. Sylvain Hudon
Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation	Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation	M. Vincent Bérubé
Office municipal d'habitation	Conseil d'administration – Office municipal d'habitation de La Pocatière	M ^{me} Lise Bellefeuille

Parc bioalimentaire intermunicipal	Parc bioalimentaire intermunicipal	M ^{me} Lise Garneau M. Sylvain Hudon M. Mario Guignard
Salle André-Gagnon	Corporation régionale de la salle André-Gagnon	M. Steve Leclerc
SADC du Kamouraska	Assemblée annuelle des membres – Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska inc.	M. Sylvain Hudon

QUE les frais encourus par les membres du conseil municipal pour les représentations au sein de ces divers comités et organismes, le cas échéant, leur soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussigné, Daniel Chabot, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2017, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Daniel Chabot, directeur général
Trésorier adjoint

Activité Relais pour la vie - Protocole d'entente

297-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant le soutien accordé par la Ville de La Pocatière en regard de l'organisation de la 8^e édition du Relais pour la Vie, à La Pocatière, les 1, 2 et 3 juin 2018;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Daniel Chabot, directeur général, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Concernant le point suivant, M. le conseiller Vincent Bérubé déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier, étant président du Club de hockey Les Seigneurs. Il n'interviendra pas dans les discussions ni ne tentera d'influencer le vote. À cet effet, il se retire de l'assemblée, le temps pour le conseil de disposer de ce sujet.

Club de hockey Les Seigneurs - Soutien financier de la Ville – Protocole d'entente

CONSIDÉRANT que la Ville a, aux termes de la résolution numéro 261-2016, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, approuvé la signature d'un protocole d'entente avec le Club de hockey Les Seigneurs, lequel identifiait le soutien accordé par la Ville à l'organisme pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin à ce protocole d'entente, rétroactivement au 31 juillet 2017;

298-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le nouveau protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Pocatière et le Club de hockey Les Seigneurs, lequel identifie le soutien accordé par la Ville à l'organisme pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2019;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Daniel Chabot, directeur général, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Daniel Chabot, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2017, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Daniel Chabot, directeur général
Trésorier adjoint

M. Bérubé réintègre l'assemblée.

Maison de la Famille du Kamouraska – Soutien financier de la Ville - Protocole d'entente

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville accorde à la famille;

CONSIDÉRANT que les familles pocatoises profitent des services de la Maison de la Famille du Kamouraska;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir le travail de cet organisme en milieu pocatois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de clarifier la nature du soutien qu'elle entend offrir à l'organisme et ses attentes en retour;

299-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, les termes du protocole d'entente précisant le soutien financier consenti par la Ville de La Pocatière à la Maison de la Famille du Kamouraska, soit un montant de 1 500 \$ par année, pour les années 2018, 2019 et 2020, ainsi que les engagements de l'organisme pour cette période;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Daniel Chabot, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Optimisation des radiocommunications régionales, interopérabilité des fréquences radio et gestion uniformisée

ATTENDU que la MRC mettra en service le site en radiocommunication du Mont-Noir en 2017;

ATTENDU que le Mont-Noir permettra une interopérabilité des services incendie du territoire via une fréquence commune qui assurera une meilleure couverture en radiocommunication et assurera une redondance avec le centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que la configuration de la répétitrice du Mont-Noir permettra de relier les répéteurs locaux entre eux avec la technologie IP afin de bénéficier de fonctions évoluées ainsi qu'une redondance entre les sites;

ATTENDU que les municipalités possédant un ou des répéteurs numériques conventionnels locaux en radiocommunication pourront bénéficier de ces possibilités;

ATTENDU que le partage des fréquences entre les services disposant d'une répétitrice locale numérique conventionnelle, appartenant aux services de sécurité incendie, permettra d'optimiser les liens entre ceux-ci et pourra faire office de redondance supplémentaire et ainsi, accroître la couverture de chacun;

ATTENDU que le partage des répétitrices devra être effectué dans un contexte de communications avec les centres 9-1-1 et de communications prioritaires en sécurité incendie, le tout dans le respect des intervenants dans le but de maintenir une fluidité des radiocommunications sans encombrement;

ATTENDU que le partage des fréquences de répéteurs locaux est effectué dans une optique d'échange et d'optimisation entre les services incendie participants;

ATTENDU que les services devront s'assurer de configurer les fréquences d'interopérabilité en simplex prescrites par Industrie Canada selon le dernier bulletin officiel d'Industrie Canada;

ATTENDU que les services d'incendie participants devront aussi s'assurer d'avoir un patron de configuration uniformisé tel que prescrit par la MRC;

300-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière permette le partage des fréquences de répétitrices locales de façon à pouvoir configurer les fréquences des autres services incendie du territoire disposant d'équipement équivalent;

QUE la Ville de La Pocatière permette aussi des interconnexions de leurs répétitrices locales avec le Mont-Noir en utilisant la technologie IP.

Trans-apte inc. – Participation financière de la Ville au transport adapté pour 2018

301-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière renouvelle sa participation au financement du transport adapté Trans-apte inc., et s'engage, à cette fin, à verser pour l'année 2018 une contribution de 13 820,52 \$, payable en un seul versement.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière – Formation Pompier I - Modification de la résolution numéro 53-2014

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la formation des nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT que trois pompiers supplémentaires ont été embauchés durant l'année 2014;

302-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 53-2014, adoptée lors de la séance ordinaire du 24 février 2014, par le remplacement du texte qui suit :

- D'autoriser MM. Richard Boucher et Albert Dubé, tous deux de La Pocatière, pompiers à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à suivre le programme de formation *Pompier I* de l'École nationale des pompiers;

par le suivant :

- D'autoriser cinq pompiers à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière à suivre le programme de formation *Pompier I* de l'École nationale des pompiers;

Appariteur aux Services récréatifs, culturels et communautaires – Frais de déplacements

CONSIDÉRANT que l'appariteur aux Services récréatifs, culturels et communautaires est appelé régulièrement, dans le cadre de ses fonctions, à effectuer des déplacements de courte distance pour des commissions requises par les SRCC;

CONSIDÉRANT que ces déplacements sont plus fréquents lors d'événements organisés par les SRCC ou en collaboration avec ceux-ci;

303-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QU'une compensation forfaitaire annuelle de 300 \$ soit versée à l'appariteur aux Services récréatifs, culturels et communautaires, pour l'utilisation de son véhicule personnel pour des déplacements locaux dans le cadre de ses fonctions.

Je, soussigné, Daniel Chabot, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Daniel Chabot, directeur général
Trésorier adjoint

Départ à la retraite de M. Gérald Isabelle

CONSIDÉRANT que la Ville a, aux termes de la résolution numéro 284-2017, adoptée lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2017, accepté la démission de M. Gérald Isabelle, signifié dans une lettre de sa part datée du 30 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle lettre de M. Isabelle, datée du 26 novembre 2017, mentionne de façon précise la raison de son départ;

304-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ANNULER à toute fin que de droit la résolution numéro 284-2017;

DE PRENDRE acte de l'avis reçu de M. Gérald Isabelle à l'effet qu'il quittera définitivement son emploi de journalier spécialisé, opérateur de machinerie lourde, pour le service des Travaux publics de la Ville de La Pocatière, avec effet à compter du 5 janvier 2018, tel que mentionné dans sa lettre datée du 30 octobre 2017 et, qu'il quitte cet emploi pour prendre sa retraite, tel que précisé dans sa lettre datée du 26 novembre 2017;

D'ADRESSER à M. Isabelle les remerciements du conseil municipal pour son engagement au cours des 14 années qu'il a consacrées au service de la Ville.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Démission d'un pompier

305-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M^{me} Katerine Tardif à titre de pompière à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, annoncée dans une lettre datée du 22 novembre 2017, avec effet, ladite démission, à compter de ce jour.

Congédiement d'un surveillant appariteur

CONSIDÉRANT les nombreux avis, mentions et rappels émis en regard du respect des règles édictées dans le Guide du surveillant appariteur;

CONSIDÉRANT le manque d'engagement démontré pour remplir les fonctions de surveillant appariteur en respect desdites règles;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Chabot, directeur général, dans une fiche synthèse datée du 21 novembre 2017;

306-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière rompe le lien d'emploi avec le surveillant appariteur dont le numéro d'employé est 8-4, et ce, à compter de la date des présentes.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Daniel Chabot, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a, depuis le dépôt de son dernier pareil rapport, engagées en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 11-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

- Club de hockey Les Seigneurs - Forme d'aide accordée dans le cadre de protocole d'entente
- Offre d'emploi de concierge - Exigence du permis de conduire classe 3 - Validation par les ressources humaines
- Vente d'une ferme sur le territoire de la Ville de La Pocatière - Droits de mutation - Particularité dans le secteur agricole
- Projet de regroupement avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière - Démarches entreprises antérieurement

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

307-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 32.